

AVIS PUBLIC

DEMANDES DE DÉROGATIONS MINEURES

Veillez prendre avis que le conseil municipal de la Ville de Deux-Montagnes étudiera les demandes de dérogations mineures, ci-après indiquées, et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer, lors d'une séance qui se tiendra le jeudi 13 février 2025, à 19h30, à la salle du conseil municipal située au 803, chemin d'Oka à Deux-Montagnes :

Désignation de l'immeuble	Nature et effet de la dérogation demandée
Dossier 2025-00029 45, 8 ^e Avenue lot projeté 6 641 528	D'autoriser, pour un projet résidentiel d'envergure, l'implantation de conteneurs semi-enfouis à une distance de 1,54 mètre de l'emprise de rue au lieu de 3 mètres.
Dossier 2025-00027 120, 12 ^e Avenue lot 1 606 718	D'autoriser l'implantation d'un projet résidentiel de 8 logements avec une voie d'accès située à 0,5 mètre de la limite du terrain au lieu de 1,5 mètre.

Fait à Deux-Montagnes, le 28 janvier 2025.

Jacques Robichaud, avocat, o.m.a.
Greffier et directeur des Services juridiques